VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés de Choix Améliorées du Premier District.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 633--635 BERTRAND, Entre les Rues Perdido et Poydras.

COTTAGE DOUBLE RETIRE,

Nos. 639--643 BERTRAND, Entre les Rues Poydras et Perdido.

COTTAGE SIMPLE,

Avec Chemin de Voiture, Ecurie,

No. 622 JOHNSON, Entre les Rues Perdido et Poydras.

JOLI COTTAGE DOUBLF,

Nos. 2500--2502 THALIE, Coin Freret, et

COTTAGE SIMPLE DANS LE FOND,

No. 1411 RUE FRERET.

COTTAGE DOUBLE,

Nos. 1301--1303 SARATOGA, Coin de la Rue Erato.

JEUDI, 1er JUILLET 1909, A MIDI.,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 Rue Baronne.

Mme JOHN KENNEDY VS ALBERT GEYSER ET ALS.

No 86,553—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Perdido (rez-de-chaussée)—JEUDI, le 1er juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en Cour ouverte le 12 mai 1862 et lu et signé le 18 mai 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premier—Un certain lot en morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt-trois de l'îlet numéro sept, compris entre les rues Poydras, Perdido, Prieur et Bertrand, et ayant, en mesure anglaise, les dimensions suivantes: Le lot vingt-trois est contigu dans le fond au lot numéro neuf mesurant vingt-neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bertrand, et s'étendant en profondeur cent six pieds dix pouces et une ligne sur la ligne qui le sépare du mercant on lot de terre désigné par le numéro vingt-deux, et cent douze pieds sept pouces et six lignes sur la ligne qui sépare ledit lot de terre des lots un, deux, trois, quatre et partie du lot cinq, sur un certain plan dressé par Louis Brangier, voyer général, daté du 27 avril 1839, et déposé en l'étude de David L. McCay, alors en notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un joli cottage double avec deux étages dans le fond, contenant de chaque côté environ 6 chambres, cour, lavoir, citerne, etc., retiré du trottoir en arrière d'une jolie grille en fer. Cour sur le devant et dans le fond et allée pavée, portant les Nos municipaux 633-35 rue Bertrand.

Deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Prieur, Perdido et Bertrand, désigné par le No un sur un plan fait par C. De Armas, député voyer général, le 30 mai 1856, et sur un devis fait par le même voyer et annexé à un acte passé pardevant E. C. Gottschalk, notaire, le 4 août 1856, d'après lequel ledit lot mesure trente-cinq pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue Bertrand, trente-cinq pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds un pouce et cinq lignes sur le côté vers la rue Poydras, et cent cinq pieds six pouces et sept lignes sur le côté vers la rue Perdido. Ledit lot était formé du fond des quatre lots de terre désignés séparément par les numéros un, deux, trois, quatre et de l'îlet No sept sur un plan de L. Burgi, daté du 20 avril 1839, et déposé en l'étude de David McCay, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, retiré du trottoir, contenant galerie sur le devant, 3 chambres, chambre de devant et dans le fond de chaque côté, cour et allée pavée, Grillage en fer sur le devant et loué $20 par mois et portant les Nos municipaux 629-643 rue Bertrand.

Troisième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 30, maintenant îlet No 499, borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson, désigné comme lot numéro Quatorze, du dit îlet et mesurant vingt neuf pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Johnson, sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Bringier, voyer, daté du 20 avril 1839 et déposé en l'étude de David L. McCay, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations consistent d'un cottage simple au bois, toit couvert en ardoises, avec chemin pour voitures sur le côté et contenant 5 chambres, chambre dans la cour il y a 2 chambres, hangar, écuris citerne, etc., et loué $15 par mois et portant le numéro municipal 622 rue S Johnson.

Quatrième—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Melpomène, Thalie, Freret et Locust, maintenant Robertson, désigné par le numéro douze sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, daté du 18 mai 1856, et déposé en l'étude de Joseph Cohn, ancien notaire en cette ville, d'après lequel plan ledit lot mesure trente et un pieds, sept pouces et sept lignes de face à la rue Thalie sur cent pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Les améliorations consistent en un joli cottage double en bois, toit couvert en ardoises, contenant de chaque côté 2 chambres, hangar, cour, etc., et loué $18 par mois et portant les Nos municipaux 2500-2502 rue Freret. Dans le fond du lot il y a un cottage simple en bois, couvert en ardoises, contenant 3 chambres, cour, etc., et loué $9 par mois, et portant le No municipal 1411 rue Freret.

Cinquième—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues White, maintenant Saratoga, Erato, Thalie et Franklin, désigné par le numéro huit sur un plan dressé par A. Knoll, architecte, le 12me jour d'octobre 1850 et déposé en l'étude de A. Barnett, ancien notaire en cette ville; le dit lot formant l'encoignure des rues White, maintenant Saratoga et Erato, et mesurant en mesure anglaise trente deux pieds de face à la rue White (maintenant Saratoga) sur quatre vingt dix sept pieds en profondeur et façade à la rue Erato.

Les améliorations consistent en un cottage double avec mansarde, et contenant de chaque côté environ cinq chambres, cour, hangar, citerne, etc., et loué $21 par mois, portant les numéros municipaux 1301-1303 rue White (maintenant Saratoga). Dans le fond du lot est une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, contenant six chambres, louée $16 par mois, portant le numéro municipal 2110 rue Erato.

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance s'il y en a, en un an ou en deux ans représentée par billets de l'acquéreur, à leur propre ordre et par eux endossé, portant 8 0|0 d'intérêt par an, garantie par hypothèque spéciale sur la propriété avec la réserve du lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant la stipulation de 10 0|0 d'honoraire d'avocat. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1909.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Robert Legier, notaire, 10 0|0 de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

DANS LA SUCCESSION DE LOUIS THERENCE.

No 86,669—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido (rez-de-chaussée). MERCREDI, le 30 juin 1909, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 24 mai 1909, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Ellen, (maintenant Liberté) et Race (maintenant Franklin) étant formé par la portion la plus proche des rues Liberté et Franklin du lot désigné par le No 24 sur un plan dressé par G. A. Hedin, I. C., et déposé en l'étude de E. O. Starkis, notaire en cette ville, et mesurant 23 pieds 6 pouces de face à la rue Jackson sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré de la banquette, contenant environ 4 chambres, allée pour voiture, cour, hangar, etc., et portant le No municipal 2114 rue Jackson.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur, payables en un an ou deux ans après la date, avec intérêt au taux de 8 0|0 d'intérêt par an, de la date jusqu'à paiement et garanties dans leurs paiements par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acte de vente pardevant George Unterseher, notaire, l'acquéreur devant payer pour l'acte de vente et les taxes de 1909 au double et en plus du prix de l'adjudication et de payer 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

30 mai—30—juin 6 13 20 27 28 29 30

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange P. O. Boîte 113, Nouvelle Orléans, Lea.

VENTES A L'ENCAN

Jas A. Brennan et fille,

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE SIMPLE

A deux Etages, Retirée

523 RUE JOSEPHINE.

Contenant 5 chambres, cabinet de lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, sur un des plus grands terrains de la ville.

Succession de Wilhelmina C. Walther, épouse de Albert Diettle.

No 89,543—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 27 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 17 juin dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Joséphine, Rousseau St-Thomas et Adèle, lequel lot de terre est une portion d'un lot de terre désigné par la lettre F, sur un plan d'arpentage dressé par Chas G. Dellaile, daté du 7 juillet 1905, et mesurant vingt-six [26'] pieds de face à la rue Joséphine sur une profondeur, sur le côté le plus près de la rue St-Thomas, de cent quatre vingt-dix-neuf [199'] pieds onze [11"] pouces et une [1'''] ligne, et d'une première profondeur sur le côté le plus près de la rue Rousseau de cent trente-six [136'] pieds onze [11"] pouces et sept [7'''] lignes, auquel point il s'élargit soixante [60'] pieds trois [3"] pouces et quatre [4'''] lignes, et de là à une deuxième profondeur de soixante-trois [63'] pieds deux [2"] pouces et quatre [4'''] lignes, et ayant une largeur à travers de la ligne du fond de quatre vingt six [86'] pieds trois [3"] pouces et quatre [4'''] lignes, toutes mesures plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations comprennent la résidence simple à deux étages, retirée, contenant 5 chambres, chambre à bain, cabinet à lingerie, galerie sur le devant et sur le côté, hangars, etc.

Conditions—Comptant, les taxes de 1909, devant être payées par l'acquéreur, aussi devant payer pour les certificats d'hypothèques, transferts, certificats de ville et d'Etat et tous les autres certificats nécessaires. 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant C. A. Butler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. P. Foley, avocat.

24 juin—24 27—juil 4 11 18 25 27

Stroudback & Stern.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Arthur J. Winling vs Harold J. et Frank W. Winling, mineurs.

No 88,444—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. E.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur—MARDI, le 29 juin 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour, signé le 29 avril 1909 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No dix (10) d'après un devis dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer de ville, le 30 mai 1909, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Roman et Prieur, et mesurant trente-neuf (39) pieds de face à la rue Dumaine sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, Nos 1930-32 rue Dumaine, et contenant trois chambres de chaque côté dans le fonds; il y a une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres de chaque côté, dans la cour, un hangar citerne, etc.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et en dépendant, situé dans le Faubourg Trémé, maintenant Deuxième District de cette ville et désigné par le No neuf, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Prieur et Roman, sur un plan par Moelhausen, daté du 9 juin 1845, déposé en l'étude de L. Herrmann, ancien notaire en cette ville, lequel lot ou portion de terre, mesurant cinquante quatre (54') pieds cinq (5") pouces de face à la rue Prieur, sur trente neuf (39') pieds cinq (5") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison simple en bois couverte en ardoises, No 830 rue Prieur, contenant galerie sur le devant, 4 chambres dans la cour, et il y a un hangar, citerne, etc.

Aussi—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company Stock.

Conditions—Une action de la Peoples Savings Trust and Banking Company pour comptant. La propriété foncière, un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs et la balance, en un crédit de un et deux ans, les paiements différés devant être représentés par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété foncière. L'acte devant contenir toutes les clauses usuelles garantissant le paiement des dits billets et l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes de ville et d'Etat dues et exigibles en 1909.

L'acte de vente pardevant William Benandin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 mai—25 30—juin 6 13 20 24 29

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

Joli Cottage Double En Bois,

Nos 2324-2326 AVENUE TULANE.

Succession de Mme Mary Condon, veuve de Bernhards Phillips.

No 86,981—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 739 rue Union—JEUDI, le 15 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé du 9 juin 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane et les rues Gravier, Mire et Tonti, et désigné par le No 20 sur un devis annexé à un acte passé pardevant Lamar C. Quintero, notaire en cette ville, le 6me jour d'avril 1992, ledit lot mesurant trente pieds trois pouces (plus ou moins) de face à l'avenue Tulane sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété acquise par la défunte Mme Mary Condon, veuve de Bernhardt Phillips, de la "Hopeful Land Company Ltd", d'après un acte passé pardevant Nicholas S. Trist, ancien notaire en cette ville, le 24 mars 1903, enregistré dans le livre des transferts 193, folio 240.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois connu comme 2324-2326 avenue Tulane, contenant de chaque côté 4 chambres, cuisine, chambre à bain, hangar.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; et le reste s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un, deux et trois ans, à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à leur paiement; garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant rester assurée par l'acquéreur, et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets, et l'acquéreur devant payer, au-dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en 1909, faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication, et de payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire.

R. E. Upton, avocat pour le demandeur.

13 juin—13 20 27—juil 4 11 15

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Geo. St. Paul.

Succession de P. F. HERWIG, No 81,618 Cour Civile de District.

La Magnifique Plantation de Coton,

DANS LA PAROISSE DE CADDO,

Environ 10 Milles de la Ville de Shreveport.

PRES DES PUITS D'HUILE ET DE GAZ.

JEUDI, LE 15 JUILLET 1909, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 6 avril 1909, je vendrai à l'enchère et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

La magnifique plantation de coton en la paroisse de Caddo, sur la ligne du chemin de fer Texas & Pacific environ dix milles de la ville de Shreveport, Lne., à la station Flournoy; le Texas & Pacific Railroad passant au travers de la place entière et connue comme la Plantation Antoine, contenant 960 acres plus ou moins ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., et décrit comme suit:

Toute la section vingt-huit (28) et la moitié (1|2) nord de la section trente-trois (33) dans la corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest de la paroisse de Caddo, dans l'Etat de la Louisiane, contenant neuf cent soixante acres (960), plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, moins la réserve de la Texas & Pacific Railroad pour droit de chemin et terrains de la station de soixante-douze et demi (72 1|2) acres de terre, décrite comme suit:

Cinquante-sept (57) acres de terre en la section vingt-huit (28), corporation dix-sept (17) nord, range quinze (15) ouest, dans la paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, à savoir: Commençant à un point de la ligne du centre de la Texas and Pacific Railroad, au pentage 1368 pieds sud 65 degrés, 47 minutes est dans ledit arpentage de la Texas and Pacific Railroad traverse la ligne de borne ouest de ladite section vingt-huit au-dessous de la corporation et range, de là nord 18 degrés est, 1528 pieds à l'encoignure; de la nord 12 degrés 48 minutes, ouest 417 pieds au coin, de là sud 85 degrés 45 minutes est 774 pieds au coin, de là sud 2 degrés 55 minutes est 906 pieds au coin de la sud 25 degrés 35 minutes est 1964 pieds au coin sur ladite ligne du centre du Texas & Pacific Railroad arpenté, de la nord 65 degrés 47 minutes ouest à ladite ligne du centre 2261 pieds au coin de commencement. Contenant 57 acres, exclusif du droit de vois.

Quinze et demie (15 1|2) acres de terre, étant une certaine étendue de terre à travers la section vingt huit (28), corporation dix-sept (17) Nord, range quinze (15) Ouest dans la Paroisse de Caddo, Etat de la Louisiane, 100 pieds en largeur pour une distance de 3 758 pieds et 150 pieds de largeur pour une distance de 2,000 pieds, la dite distance étant des points suivants, sur ladite ligne de la compagnie du chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, l'étendue de 100 pieds commence à la station 458x71 à la station 470, et aussi de la station 490 à la station 516x29 et l'étendue de 150 pieds commençant à la station 470 et s'étendant à la station 490, une distance de 2,000 pieds ladite distance étant de 50 pieds et 75 pieds respectivement sur chaque côté de la ligne du centre dudit chemin de fer, comme il est maintenant arpenté et situé et devant être construit plus tard, laquelle étendue, collectivement, comprend 15 1|2 acres, plus ou moins, avec privilège d'abattre tous les arbres sur la terre dudit vendeur adjacente à ladite étendue, qui en tombant peuvent atteindre les rails dudit chemin de fer.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance s'il y en a en un et deux ans démontrée par billets de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication, garantis par lien de vendeur et privilège: l'acte de vente devant contenir la pacte de non aliénando et de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat au cas où un avocat serait employé pour collecter lesdits billets; l'acquéreur devant assumer et payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et comme part tous les frais usuels tels que hypothèque, transfert, recherche de taxes et certificats, et leur proportion de toutes les taxes pour l'année dans laquelle l'adjudication est faite, toute la propriété vendue sujette au bail, s'il y en a, maintenant existant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Félix J. Dreyfous, notaire. Les acquéreurs sont requis de faire un dépôt de dix pour cent du montant de leur enchère, avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Girault, Farrar, Chas Rosen et Dart & Kernan, avocats.

13 juin—13 20 27—juil 3 10

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Franz Ohrapka.

No 88,709—Cour Civile de District.

Jeudi, 15 Juillet 1909

A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District daté du 7 juin 1909, dans l'affaire ci dessus numérotée et intitulée, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné comme suit:

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 886, (autrefois No 55) borné par les rues Bourbon, (autrefois Bagatelle), Prieur, (autrefois Joséphine), Union (maintenant Touro) et Roman (autrefois Solidelle), désigné par le No huit sur un devis annexé à un acte passé le 11 novembre 1851 pardevant Jean Agaisse, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesurant en mesure américaine 23 pieds 6 pouces de face à la rue Bourbon (autrefois Bagatelle) sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance s'il y en a, en un et deux ans après la date, avec 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, l'acquéreur ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date du passage de l'acte de vente; la portion de crédit devant être représentée par billets de l'acquéreur faits à son propre ordre et par lui endossés garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges sur la propriété vendue, ensemble avec les clauses de pénalité de 5 0|0 d'honoraires d'avocat, en cas de procès, pour forcer la collection des dits billets. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent devant être assurées par les acquéreurs et les polices devant être transférées au porteur des billets et toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs doivent payer l'acte de vente pardevant Jas. J. Woulfe, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de la vente au moment de l'adjudication avec

GEO. ST-PAUL, Encanteur,
No 137 rue Carondelet.

Jessy Benedict Gessner, avocat.

6 juin—6 13 20 27—juil 4 8

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Charles Seibreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 89,791—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jas P. Cordill, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS COYNELL, Greffier.— Favrot & Friedrichs, avocats.

19 juin—19 23 28

Kernaghan, Cordill Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bijouterie, Montres, Meubles et Outils de Cordonniers.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur. Bureau 339 rue Carondelet—LUNDI, le 28 juin 1909, à 11 heures A.M. il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 15 juin 1909, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans la succession de Charles Sofbreaux, No 89,791, sur les lieux, No 713 rue Toulouse, entre Royale et Bourbon

Meubles de maison, outils de cordonniers, cire, montres en or, bagues en or et épingles en or, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant

17 juin—17 20 27 28

Cicero A. Ramsey

ANNONCE JUDICIAIRE.

Temps convenable d'acquérir une superbe encoignure de commerce et résidence, située rue St Roch, coin de la rue Rempart. — Succession de Mary Stenson.—No 89,461. Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Div. C.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 342 rue Carondelet—MARDI, le 29 juin 1909, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 25 mai 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Roch, Rempart, St Claude et Musique et mesurant 45 pieds 4 pouces de face à l'avenue St Roch sur 63 pieds 11 pouces et trois lignes de profondeur, ledit lot formant le coin des rues St Roch et Rempart. Les améliorations consistent en un grand magasin et résidence, bâtisses dans le fond, etc., vendus sujets au bail expirant le 31 mars 1910. Loyer annuel, $480 00.

Conditions— Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1909 et les frais de passage de l'avenue St Roch. L'acte de vente devant être passé pardevant John R. Upton, notaire. 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication. Les loyers appartiendront à l'acquéreur, du jour et à partir de la date de la signature de l'acte de vente.

CICERO A. RAMSEY, Encanteur.

J. J. Prowell, avocat.

27 mai—27 30—juin 6 13 20 27 29

Par Alexander Allison, Receveur

ANNONCE JUDICIAIRE.

La nouvelle manufacture de glace de 40 tonneaux de la

Retailers Ice and Cold Storage Company, Limited,

Coin des rues Poydras et Prieur.

JEUDI, LE 1er JUILLET 1909, A MIDI SUR LES LIEUX.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu dans l'affaire intitulée A. D. Kern Printing Co., Ltd. vs Retailers Ice and Cold Storage Company Limited, No 88,975, signé du 24 mai 1909, j'offrirai à l'enchère publique, à ladite manufacture, encoignure des rues Poydras et Prieur, le JEUDI, 1er juillet 1909, à midi, la Manufacture de Glace entière de la Retailers' Ice & Cold Storage Company Limited, en bloc, à savoir—

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Prieur et Perdido, et lesquels dits lots sont plus complètement décrits comme suit: Le lot No Trente mesure vingt-neuf pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Prieur sur cent cinquante et un pieds trois pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No Un formant le coin des rues Poydras et Prieur et mesure, en mesure anglaise, trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et le lot No Dix mesure trente pieds trois pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur cette dite propriété et la manufacture consistent généralement en une bâtisse en bois, un puits artésien, balances, meubles de bureau, compresseur d'ammoniaque, machine, condenseur d'ammoniaque, réservoir à liquide, réservoir d'huile, connexions d'ammoniaque, serpentins, ammoniaque, serpentins dans le réservoir et dans le compartiment d'emmagasinage à congélation, réservoir à congélation, 640 bidons à glace, réservoir à tremper et bascule, machine pneumatique à air pour soulever, agitateur de saumure et machine, connexions de vapeur et d'eau, bouilloire, bouilloire "feed pump", pompe à eau, installation de lumière électrique, outils, etc.

Conditions—Comptant, l'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur, l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1909 en plus du prix de son enchère, un dépôt de 10 0|0 devant être fait au moment de l'adjudication.

ALEXANDER ALLISON,

Receveur, Retailers Ice & Cold Storage Company, Limited.

Denégre et Blair, Henry R. Chaffe, avocats pour le receveur.

1 juin—1 8 15 22 30—juil 1

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottage Double Nos 1618-1620 rue Liberté.

Succession de Fidel Haug.

No 89,545—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur, — Bureau No 826 rue Union,—JEUDI, le 22 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 9 juin 1909 et signé le 15 juin 1909, rendu et signé par l'Honorable E. K. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Benton, Euterpe, Liberté et Terpsichore, désigné comme lot No 15 dans l'îlet No 14 sur un plan dressé par Geo T. Dunbar, voyer, daté du 1er avril 1840, et déposé en l'étude de Adolphe Mazureau, notaire en cette ville; ledit lot mesurant, en mesure américaine trente-deux (32) pieds de face à la rue Liberté sur (125) cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété acquise par Fidel Haug, de la succession de John Schernbeck, par acte pardevant Walter H. Peters, ancien notaire, le 20 mai 1867, enregistré dans le livre des transferts 92, folio 500.

Conditions de la vente—Pour du comptant, dix pour cent (10 0|0) duquel sera payé à l'encanteur, au moment de l'adjudication, la balance à la confirmation de ladite vente, laquelle devra être faite par acte pardevant Arthur J. Peters, notaire, et lequel dit acte sera signé par moi, encanteur qui est spécialement autorisé de transférer et porter les titres en complet.

LOUIS HUFFT, Encanteur.

Louis Henry Burns, avocat pour le plaignant.

20 juin—20 27—juil 4 11 18 22

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Trois Grandes Bâtisses en Briques.

Coin Annonciation et Calliope,

Occupées par la Crescent Filter and Specialty Company.

Louis Hausmann vs Crescent Filter Specialty Company.

No 89,590, Cour Civile de District—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, ENCANTEUR—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 6 juillet 1909, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé du 31 mai 1909, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos 23 et 24 dans l'îlet 69, borné par les rues Annonciation, Poydras, Tchoupitoulas et Calliope, mesurant comme suit, à savoir:

Le lot numéro 23 formant l'encoignure des rues Annonciation et Calliope, et ayant 41 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Annonciation, 38 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond qui le sépare du lot No 24, sur une profondeur et façade à la rue Calliope de 80 pieds 9 pouces, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de 62 pieds 2 pouces et 2 lignes.

Le numéro 24, ayant 35 pieds 7 pouces de face à la rue Calliope, la même largeur dans le fond, sur une profondeur de 38 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est situé immédiatement dans le fond du dit lot No 23, ensemble avec l'usage d'une allée sur le côté le plus près de la rue Tchoupitoulas, s'ouvrant à la rue Calliope, en commun en dit lot et un autre adjacent, le tout d'après un devis d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 19 déc. 1906, annexé à un acte d'achat de cette propriété pardevant Geo. Montgomery, notaire, daté du 7 janvier 1907, acquise par la Crescent Filter and Specialty Company par acte pardevant Geo. Montgomery, notaire, le 7me jour de janvier 1907 de Frank J. Wallock. Les améliorations consistent en une grande bâtisse en briques à 3 étages, 1056 rue Annonciation. Premier, contenant "shop" de machines et environ 6 chambres;